



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/06/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi 22 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 15/06/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	24	4	28	1
LB/TD N° 2026/62	CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DÉDIÉ AU PROJET PARTICIPATIF « L'ESPACE DES RUELLES »				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Ozan ERGIN, Marie-France CAUSSIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sébastien BAUDOIN, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Mathias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, François BELHOMME, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Béatrice BONVIN-GALLAS

Représentés :

- Alexandra DUFAU, pouvoir à Hélène CAILLÉ-CAYZAC
- Abdoul THIAM, pouvoir à Manon CROIZET
- Stéphane LEMOINE, pouvoir à François BELHOMME
- Sandrine CLOTEAUX, pouvoir à Catia RIBEIRO-KUNTZ

Absent :

- Matthias GARNIER

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN



Vu l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Considérant la volonté de la nouvelle mandature de mettre en œuvre une municipalité participative à Épernon, associant habitants, associations, services municipaux et élus dans une démarche démocratique favorisant les initiatives citoyennes,

Considérant que parmi les nouveautés progressivement mises en œuvre figurent l'installation d'un conseil municipal des jeunes et d'un conseil consultatif des seniors (automne 2026), un appel à projets dans le cadre du budget participatif (2027), le droit d'interpellation citoyenne permettant d'interroger le conseil municipal (automne 2026),

Considérant que les élus sparnoniens souhaitent développer des groupes de travail autour de projets touchant directement à la vie quotidienne des Sparnoniennes et des Sparnoniens,

Considérant qu'une réunion publique s'est tenue le 20 mai 2026 et qu'une première réunion du groupe de travail, appelé à devenir ce comité consultatif, a eu lieu le 17 juin 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement du comité consultatif par un règlement intérieur, afin d'en garantir l'efficacité et la transparence.

Monsieur le maire propose la création d'un comité consultatif dédié au projet participatif « l'espace des Ruelles », composé comme suit :

Habitants (4)	Mireille Bernard - Marine Brunet - Christian Dif - Audrey Richard
Représentants d'association (4)	Françoise Boudt (AME) - David Gilson et Johanna Chaumont (Épernon Explorations) - Alex Martin (Tiers-lieu Les Souâtions)
Élus référents (2)	Jérémy Maire - Hélène Caillé-Cayzac

Les membres du comité consultatif sont nommés par arrêté du maire. Des experts peuvent être appelés à participer aux travaux du comité à titre consultatif.

Monsieur le maire propose la création, par arrêté municipal, du règlement intérieur du comité consultatif, qui précisera notamment :

- Les modalités de désignation et de renouvellement des membres ;
- Les règles de fonctionnement (fréquence des réunions, quorum, modalités de vote consultatif, etc.) ;
- Les conditions de saisine du comité par le conseil municipal ou le maire ;
- Les moyens mis à disposition pour son fonctionnement ;
- La durée de vie du comité consultatif.



Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** la création du comité consultatif dédié au projet participatif « l'espace des Ruelles ».
- **Approuve** la composition dudit comité telle que présentée ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le maire à prendre l'arrêté de nomination des membres du comité consultatif.
- **Autorise** Monsieur le maire à prendre l'arrêté de création du règlement intérieur de ladite commission.

Fait et délibéré à Épernon,
le 22 juin 2026

Secrétaire de séance
Sébastien Baudoin

Le Maire,
Loïc BOUR



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.